



Besoin d'un conseil concernant un divorce

Par **ségolène**, le **29/04/2009** à **17:51**

Bonjour,
mon beau-frère de nationalité marocaine, marié depuis 2004 et résidant en France depuis 2006, où il est embauché; père d'un enfant de 10 mois. Depuis peut-être son mariage ne fonctionne plus, que se passera-t-il en cas de divorce, pourra-t-il continuer à résider en France, sachant qu'il est titulaire d'une carte de séjour? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **21:47**

Bonjour

étant père d'un enfant français à charge il pourra continuer à résider en France.

Restant à votre disposition.